

**Séance du Conseil général du 7 décembre 2015
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

Président : M. Paolo Cattoni, Président du Conseil général

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

1. Appel

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux et aux représentants des médias. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, je procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 16 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir que je déclare donc ouverte et valable.

Mesdames Sabine Clémence, Isabelle Greab et Monsieur Marcel Humair sont excusés.

Madame Aline Montavon et Monsieur Nicolas Cattin sont absents.

Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 18 octobre 2015
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2015
3. Communications
4. Questions orales
5. Budget 2016
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
 - b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2016
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2016
6. a) Discuter et approuver le principe de la vente d'une parcelle de terrain de 243 m² distraite du feuillet n° 139 à Mme Doris Zybach et Mme et M. Larissa Monti Boni et Nicolas Boni tous trois domiciliés aux Bois
 - b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier les actes relatifs à la propriété foncière concernant la vente de cette portion de terrain
7. Nominations :
Election de deux membres à la Commission de l'école primaire
8. a) Election du Président du Conseil général
 - b) Election du premier vice-président du Conseil général
 - c) Election du second vice-président du Conseil général
 - d) Election de deux scrutateurs

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : avant de commencer cette séance, je vous prie de vous lever pour observer une minute de silence en mémoire de Martial Stoll, papa de Marlyse Jobin et en mémoire d'Anne-Marie Clémence, maman de Sabine Clémence et grand-maman de Charline Cattin.

Une minute de silence est observée.

J'ai reçu en mains propres ce jour une motion du PS-Les Verts concernant l'éclairage public le long de la route de contournement du quartier du Plane Percé. La motion sera remise à qui de droit et traitée dans les meilleurs délais.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Monsieur Jean-René Feuz qui siège pour la première fois au Conseil général, ainsi qu'à Mesdames Aline Montavon et Isabelle Greab, absentes.

Je désire vous faire part d'une information. En date du 26 septembre 2015, Rose-Marie Jobin et moi-même nous sommes rendus à la rencontre des membres des bureaux des Conseils de Villes et généraux des communes des Bois, Delémont, Haute-Sorne, La Neuveville, Moutier, Porrentruy, Saint-Imier, Tramelan, Val Birse et Val Terbi. Au programme, une partie récréative fort intéressante du côté de La Neuveville et le matin, un travail très intéressant qui consistait en une critique des points forts et faibles des différentes villes et communes. Je voulais vous faire part de certaines remarques qui nous ont paru pertinentes. A Moutier, les suppléants participent aux séances afin de leur permettre de découvrir la politique. C'est peut-être une idée qui pourrait faire des émules chez nous. On s'est aussi rendu compte de la différence du poids des commissions dans les communes ; dans certaines communes, les commissions ont un véritable poids et leur travail est extrêmement valorisé, attendu et reconnu. Du côté des points faibles des Bois, ça peut aussi être un point fort puisqu'on peut l'interpréter de deux façons, on a trouvé que durant cette année en tous cas, il y a eu peu d'animation, peu de questions, peu de propositions de motions et postulats, peu d'agitation en fait qui peut être interprété de façon positive ou négative. De façon positive parce qu'on peut imaginer qu'il y a un soutien, une sorte de solidarité envers les décisions qui sont prises et la politique menée et de façon négative, parce qu'il y a finalement peut-être peu d'engouement et d'activité dans les groupes politiques.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2015

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : personne ne désirant s'exprimer, je considère le procès-verbal comme accepté tacitement et je remercie chaleureusement son auteure pour sa précision.

3. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume :

Vente de terrain : nous avons vendu une parcelle de terrain de 1'652 m² à Silton Immobilier à Soyhières, par Monsieur Dominique Guenat, pour une construction qui abritera des voitures de collection.

Hôtel 4 étoiles : comme vous l'avez lu dans la presse, le projet d'hôtel 4 étoiles est abandonné. Le Tribunal cantonal a accepté le recours des associations pour la protection du paysage dans le cadre de la décision de modification du plan de zones. Les promoteurs ont décidé de se retirer.

Parcelles de terrain disponibles : au Plane Percé, il reste six parcelles de terrain à vendre et à Derrie lai Bâme, il en reste également six. Deux parcelles sont réservées ou en phase de concrétisation.

Arbres fruitiers : la plantation d'arbres fruitiers proposée par le Parc régional du Doubs a eu lieu le 12 novembre dans la zone tampon derrière l'usine Zürcher et derrière les immeubles Progressia. L'inauguration a eu lieu le 27 novembre, la SED ayant offert l'apéritif et participé à cette plantation. Quelques heures de formation pour la coupe et l'entretien seront données aux employés communaux.

Ludothèque : la ludothèque a intégré son nouveau local dans un des deux abris au sous-sol de l'école. La peinture et le sol ont été refaits. Nous remercions la ludothèque et l'école d'avoir accepté cette cohabitation. Le magasin Denner peut ainsi augmenter sa surface de 35 m² sur demande des gérants. Il s'agit pour la commune de travaux devisés pour un montant d'environ Fr. 15'000.00.

Syndicat de chemins II : dans le cadre du Syndicat de chemins II, un tronçon de la route du bas du village a été refait pour un montant de Fr. 25'000.00.

Conduite d'eau : le Conseil communal étudie le projet de remplacement de la conduite d'eau Le Peu-Claude – Le Boéchet – La Combatte ainsi que le bouclage du secteur Chez Chailat – La Pâtur. Cette conduite est vétuste ; une étude est nécessaire.

Consultation éolienne – Fiche 5.06 du plan directeur cantonal : un courrier a été envoyé au Département de l'environnement, sur préavis de la Commission d'urbanisme, pour lui rappeler que les citoyens des Bois ont approuvé dans une large majorité un moratoire concernant l'implantation de mâts éoliens sur le territoire communal. Il est inadmissible de ne pas s'en tenir à la position décidée par la population en novembre 2013 et maintenir les instruments de décision démocratique. De ce fait, nous nous sommes opposés fermement à l'implantation d'éoliennes sur le site des Franches-Montagnes comme site prioritaire, principalement sur la Commune des Bois.

S.I. Les Murs S.A. : cette société a demandé un permis pour l'aménagement de neuf chambres-hôtel, d'une salle à manger avec accès au restaurant et d'une annexe à la construction pour stocker les chariots.

PGEE : le plan général de l'évacuation des eaux terminé en 2009 doit être mis en conformité. La Commission services communaux s'est attelée à cette mise en conformité des installations de protection des eaux non reliées aux trois steps et ceci devrait être fait en 2017. Des concepts d'assainissement, de réalisation de steps individuelles et de vidange de résidus de fosses seront imposés aux propriétaires de résidences secondaires (fosses fermées et étanches) et aux propriétaires d'habitations non encore équipées (steps individuelles). Un courrier leur sera envoyé.

Démission au Conseil communal : Monsieur Laurent Cattin a démissionné du Conseil communal pour le 31 décembre 2015. Le PCSI n'a présenté aucun candidat. La votation est prévue pour le 28 février 2016 et la publication aura lieu cette semaine encore.

Monsieur Urs Moser : je vais vous donner quelques informations sur l'état du projet de l'Espace communal. Il y a six mois, lors de la dernière séance du Conseil général, j'avais déjà donné une communication, je ne vais donc pas répéter tous les détails, mais je vais tout de même revenir sur certains détails pour savoir où on en est. En préambule, c'est important et ça me tient à cœur de dire qu'il ne s'agit pas de faire le procès de qui que ce

soit, mais tout simplement de présenter les faits qu'on a relevés, les problèmes analysés, ainsi que de montrer les pistes pour trouver des solutions.

Rappel des évènements

2013 : vote populaire en faveur du projet.

2014 : début du chantier.

Fin 2014 : un problème au niveau de l'organisation du projet a interpellé le Conseil communal. Il y a eu le retrait de Tekhne du projet et l'arrêt du chantier.

2015 : nous avons résilié les rapports avec l'architecte-conseil, nous avons établi une convention avec les auteurs du projet pour nous protéger et nous avons engagé un nouvel architecte qui nous semblait être apte à reprendre un tel projet pour lequel il faut avoir les reins solides et une structure qui permette de faire face. Nous avons également résilié le contrat avec le bureau d'ingénieur civil durant l'été. Le point fort de cette année, c'est l'analyse du projet, notamment en termes de faisabilité, de qualité, de risques et de coûts. Par cette analyse, il s'agissait de recréer des conditions-cadre qui permettent une réalisation qui ne présente pas trop de surprises.

Analyse et réponses

Analyse dirigée par quatre questions-clés : on a soumis au bureau d'architecte quatre questions-clés. On voulait savoir quels étaient, vu d'un œil extérieur, la faisabilité, la qualité du projet et les éventuels risques. On voulait connaître la conformité avec le permis, voire d'autres normes. Il fallait déduire de tout cela les adaptations nécessaires et les conséquences sur la maîtrise des coûts. Il faut qu'on maîtrise les coûts, sinon le projet devient impossible à réaliser.

Bases de l'analyse : le bureau Stähelin s'est basé sur le permis de construire qui est un document d'environ 75 pages, sur les plans de fin 2014, donc l'état des lieux de l'ensemble des mandataires et surtout sur les normes applicables.

Réponses principales : en résumé, on a dû constater qu'il y a des divergences entre le projet d'exécution et le permis. Il y a certains points qui sont en suspens et à régler, par exemple chemin de fuite, acoustique, ventilation pour lesquels les dossiers ne donnaient pas suffisamment de réponses concernant la réalisation et les coûts. Cette analyse a aussi mis en lumière les complications relatives au toit de la salle de sport qui était très futuriste, très osé, mais qui impliquait bien des défis pour les techniciens, mais aussi pour des problèmes de statiques, d'isolation, de stabilité, etc. En résumé, nous avons dû nous rendre compte qu'avec le projet initial il y avait des risques importants, qu'il fallait les prendre au sérieux et aller vers une révision du projet pour éviter que d'éventuels défauts aient des incidences dans la durée. On ne voulait pas pérenniser les problèmes, mais plutôt essayer de les anticiper.

Processus de révision

Constats et 1^{ère} décision : encore une fois, ce qui est ressorti ce sont des risques importants concernant la qualité et également beaucoup d'incertitudes en termes de coûts. Nous avons au moins la certitude qu'on n'allait pas pouvoir rester dans la fourchette initiale des crédits votés. Une révision du projet s'est donc imposée autant dans sa conception que dans les choix techniques qui avaient été préconisés à l'époque. Il faut surtout identifier les incidences sur les coûts.

Cadre de révision : on a fixé un premier cadre pour réviser ce projet. Pour l'instant, on ne change pas le programme : on maintient la salle de sport, la rénovation de la salle de spectacle et les aménagements extérieurs. On maintient aussi le SIS, j'y reviendrai un peu plus tard, mais on va le placer ailleurs.

Etapes de la révision : on s'est repenchés sur le cahier des charges du projet initial, on a vérifié et mis à jour. En fait, on n'a pas tellement modifié, mais on a confirmé l'essentiel

du cahier des charges. Ensuite, on a demandé au bureau d'architecte de nous faire des propositions en fonction de ce cahier des charges avec une grande marge de manœuvre sur la conception du projet et de nous calculer les coûts du projet révisé.

Projet révisé

Cadre du projet révisé : on a fixé un cadre pour que cela ne parte pas dans tous les sens. On a demandé qu'il y ait la conformité avec le permis, avec les normes, une réflexion sur l'optimisation des aménagements extérieurs, on a laissé une marge de manœuvre pour faire une proposition d'un autre toit. On a aussi demandé l'intégration du préau de l'école. Deux choses importantes : sur la base d'une réflexion qui a eu lieu à la Commission services communaux, on a prévu une réserve (c'est uniquement un espace réservé) pour pouvoir intégrer un écopoint. On n'a pas intégré ce projet, on a simplement demandé une réflexion pour voir comment on pourrait combiner ça en termes d'espace. D'entente avec les représentants du SIS, on a prévu le déplacement du SIS qui sort de ce périmètre puisqu'il y avait eu beaucoup d'interrogations sur le bienfondé au niveau de l'accès, des flux qui se regroupent avec d'autres utilisateurs, notamment la crèche en face.

Aperçu du projet révisé : ce qui est important, c'est qu'on a déjà réuni une fois la Commission espace communal qui a eu la primauté de ce que je vais vous présenter. Pour le projet révisé, on ne va pas chercher midi à quatorze heures. L'ancienne halle était intégrée dans ce projet et le nouveau bâtiment évidemment également. La liaison est un peu différente mais est aussi assurée. Sur les images, on voit que ça a sensiblement changé par rapport au projet initial pour les aménagements extérieurs. Après un relevé de terrain, le bureau d'architecte s'est rendu compte qu'il y avait, dans le projet initial, des visions d'utilisation de l'espace qui étaient un peu différentes dans le sens où il aurait fallu faire des excavations, du remblayage, donc beaucoup de mouvements de terrain et aujourd'hui on essaie plutôt d'intégrer les espaces par rapport à la topographie pour des questions d'esthétique, mais aussi de coûts. C'est la principale raison pour laquelle certains éléments ont été déplacés. Les places de stationnement sont placées dans un esprit où il peut y avoir un circuit et une séparation entre la partie sport et le parking. On s'est rendu compte qu'il y a une assez grande différence de niveau entre le préau existant (la place devant l'école) et l'entrée des bâtiments. Il aurait donc soit fallu faire des rampes trop raides pour les handicapés ; c'est la raison pour laquelle le préau est prévu vers l'entrée du nouveau bâtiment avec une partie gradins. Il y a aussi une amélioration au niveau des accès : il y a un deuxième accès pour les personnes à mobilité réduite relativement proche de la place de parking. Il resterait un deuxième accès avec une rampe le long de l'ancienne halle. L'accès qui était prévu avant reste et ça sera surtout le chemin de fuite parce qu'on ne peut pas concevoir des bâtiments sans chemin de fuite pour les handicapés. Après les discussions avec Pro Infirmis, il s'est avéré qu'ils exigeaient un ascenseur, qu'on ne pouvait pas faire des bâtiments publics sans ascenseur pour les personnes à mobilité réduite. Par contre, en cas d'incendie ou de panne, il faut garder un chemin de fuite. On change de visuel avec un toit plat et une construction en bois. Trois variantes ont été étudiées : murs en béton avec toit plat en métal ou en bois, construction complètement en métal ou construction complètement en bois. Au niveau de la faisabilité, les trois choses étaient réalisables. En termes de coûts, il s'est avéré que la construction en bois était la moins chère. C'était la plus intéressante pour beaucoup d'autres raisons encore. L'idée est de ne pas démolir ce qui est déjà construit et disponible en sous-sol comme gros-œuvre et cela reste utilisable.

Coûts et financement du projet révisé

Vous pouvez constater qu'on est allés relativement loin. Ce qui est capital, je ne vais pas vous cacher les chiffres. Si on compare la situation du projet initial qui a été soumis au vote, si on prend l'ensemble des coûts y compris la planification, on est à environ neuf

millions et demi de francs. Ce projet a été voté, il a démarré. A fin 2014, on avait une première situation financière avec une nuance, déjà un signe avant-coureur qu'il pourrait y avoir des variations dans les coûts. Sans avoir fait beaucoup de réalisations, on avait déjà une augmentation de Fr. 100'000.00. On a fait une petite réduction pour les locaux SIS qui sont dans le crédit. Selon les premières informations et discussions qu'on a eues avec le SIS, on pourra faire ça avec un peu moins de moyens. Ça nous permet de déménager quelques centaines de francs. Maintenant, les chiffres recalculés en fonction du projet révisé pour 2015 vont vous choquer ; les Conseillers communaux ont changé de couleur ! Ces chiffres montrent une augmentation de deux millions et demi pour arriver à 12 millions de francs. On ne peut pas aller dans cette direction-là. Ça nous a incités à réagir. On ne peut pas aller avec des chiffres comme ça devant la population, on ne pourrait plus se regarder dans un miroir. De toute façon, vous savez comme nous quelle serait l'issue du scrutin si on disait qu'il faut deux millions et demi de francs de plus. Ce n'est pas réaliste et ce n'est pas la seule solution.

Variantes, stratégie et suite

Variantes envisagées : on est donc allés un peu plus loin et on a joué à l'avocat du diable en étudiant plusieurs variantes. On peut soit aller de l'avant avec les plans initiaux comme c'était prévu. La deuxième option consiste à dire qu'on arrête tout et on remblaie, ce qui ne va pas car on aurait perdu beaucoup trop d'argent. Après, on s'est penchés sur la troisième variante, comme je viens de le dire, qui comprend le projet révisé mais qui n'est pas vraiment jouable, pas défendable et pas forcément nécessaire. On ne met pas la faute sur le bureau Stähelin, on a demandé des chiffres et le bureau nous a dévoilé la réalité des chiffres. Après une séance intense avec des représentants du bureau Stähelin, on est arrivés à se dire qu'une piste à poursuivre qui peut être porteuse c'est de redimensionner le projet et ensuite le réaliser. C'est cette option-là qu'on a choisie. Le bureau Stähelin travaille déjà là-dessus. Ce n'est pas dans l'idée de refaire un tout nouveau projet, mais évidemment de profiter de tout ce qui a déjà été étudié dans le cadre de la révision du projet. Il faut voir si on a vraiment besoin de tous les éléments.

Décisions stratégiques : le Conseil communal a pris trois décisions stratégiques. Tout d'abord, on s'aligne sur l'adage de la politique des moyens et on va vers un redimensionnement du projet qui soit à la hauteur des moyens de la Commune des Bois. Ensuite, on peut conserver le plan général que je vous ai présenté avant comme un plan d'aménagement, mais ça ne veut pas forcément dire qu'on va tout réaliser d'un coup avec l'idée qu'on peut échelonner certains travaux. Troisièmement, il s'agit de se raisonner et se rappeler ce qui est finalement essentiel, indispensable pour les besoins de la population, des sociétés. Pour ça, on a aussi fixé trois critères-clés.

Critères/contraintes fixés par le Conseil communal : le coût final doit être supportable pour la commune. Vous vous souvenez dans les discussions qui ont eu lieu lors du projet initial, on avait déjà bien approché les limites et la population avait dit oui. On ne peut pas imaginer faire exploser encore plus la charge fiscale de chaque citoyen. Comme je vous l'ai déjà dit avant, il faut se recentrer sur les fonctions essentielles et les besoins prioritaires. Il s'agit donc revoir les ambitions et renoncer aux besoins secondaires.

Mission d'étude complémentaire : sur cette base, on a formulé une mission d'étude complémentaire au bureau d'architecte. On a demandé de redimensionner le projet, de refaire encore de A à Z la vérification de ce qui est prévu dans les aménagements extérieurs et de travailler sur la base du projet révisé. Il faut étudier les éléments que l'on pourrait échelonner. On a aussi osé quelque chose qui peut vous paraître un peu loufoque : on a demandé de faire le calcul si on ne rénoverait pas l'ancien bâtiment. On voit quand même que la rénovation de l'ancien bâtiment coûte relativement cher avec une somme qui

approche les deux millions de francs. Si on ventile encore tous les coûts communs, on explose aussi la limite de deux millions de francs. On s'est rendu compte que sur un vieux bâtiment, on ne peut pas faire un peu de rénovations, sinon vous gardez les problèmes d'isolation, de perte d'énergie. On a donc choisi une option du tout ou rien. On a donc demandé de faire une proposition sans l'ancien bâtiment en utilisant le sous-sol, en agrandissant quelque peu le bloc de la nouvelle salle de sport pour qu'on puisse intégrer les travaux manuels, la salle de musique pour l'école et les sociétés, avec une scène mobile pour ne pas tout abandonner et qu'on en revienne peut-être à des dimensions plus adaptées aux moyens de la commune.

Suite des opérations : jusqu'à la fin de l'année, ça nous occupera durant les jours de fête, on va faire une esquisse des conséquences sur les finances pour le projet redimensionné. Dès début 2016, on aura une discussion du projet redimensionné au sein du Conseil communal. Ensuite, on va voir comment on peut s'arranger avec la Commission espace communal puisque c'est la plateforme des utilisateurs ; on va donc lui présenter cette nouvelle piste. Ensuite, on devra fixer le canevas de travail, la procédure et le cadre pour établir, valider et approuver le projet redimensionné tout en sachant qu'on a deux éléments : une modification importante du projet qui demandera de toute façon un nouveau permis et on aura peut-être un surcoût ou pas, ça on ne le sait pas encore maintenant. Il faudra donc peut-être un vote au Conseil général ou peut-être même une votation populaire. On va faire au mieux pour limiter « les dégâts » pour pouvoir ensuite aller rapidement vers une phase de réalisation. Evidemment, le calendrier qu'on avait initialement établi avec le bureau d'architecte qui disait qu'on pourrait couper les rubans en 2017 n'est plus tout à fait à l'ordre du jour. On a dit qu'on voulait un projet qui tienne la route jusqu'au bout, où on a des certitudes concernant les coûts, la qualité, la faisabilité. Avant qu'on ait toutes ces certitudes, il n'y aura pas de suite sur le chantier. Dès qu'on aura un projet ficelé avec le permis, avec l'approbation des différentes instances concernées, on démarrera les travaux. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je vous remercie pour toutes ces précisions et votre travail de qualité.

4. Questions orales

1) Monsieur Martial Farine : le Quotidien jurassien du 26 novembre dernier nous apprenait que des drapeaux de Moutier ont été distribués aux communes jurassiennes. Notre commune n'a pas déployé ce fanion. Pour quelles raisons ? Nous a-t-il échappé ? S'agit-il de raisons techniques ou le Conseil communal ne souhaite pas que Moutier rejoigne le Canton du Jura ? Je vous rappelle que notre district avait accepté le scrutin du 24 novembre 2013 par 78.63 % et notre commune par 73.9 %.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal n'a pas jugé essentiel ou prioritaire de s'associer à cette action proposée par l'Association jurassienne des communes. J'étais présente à la petite cérémonie qui a eu lieu avec les autorités de Moutier. Nous sommes conscients que ce choix ne remet pas en cause le résultat très clair de la votation du 24 novembre 2013, les citoyens des Bois ayant dit oui à 73.9 %, autorisant le Gouvernement jurassien à entamer un processus tendant à la création d'un nouveau canton avec le Jura bernois et en acceptant une modification de la Constitution jurassienne.

Monsieur Martial Farine : je ne suis pas satisfait.

2) Monsieur Edwin Bischof : lors des discussions que vous avez eues et celles que vous aurez encore ces prochains temps concernant l'Espace communal, avez-vous discuté de la mise en place d'installations utilisant des énergies renouvelables ? En d'autres termes, quelle sera la contribution de cet Espace communal pour la diminution de la consommation d'énergies fossiles et pour la préservation du climat dans ces temps de conférence COP 21 de Paris ?

Monsieur Urs Moser : il faut peut-être juste replacer le projet Espace communal dans un contexte d'il y a environ trois ans où on avait encore un projet de chauffage à distance. Ce projet est actuellement en veilleuse. Le concept actuel est d'utiliser temporairement pour une phase transitoire les installations existantes, mais tout était prévu pour qu'ultérieurement on puisse alimenter le complexe avec une autre source d'énergie que le mazout. Maintenant, comme vous venez de le constater, on n'est encore pas tout à fait mûrs pour parler de tous les détails, mais un grand effort a été fait pour l'isolation du bâtiment dans l'esprit de ne pas chauffer l'environnement, mais de chauffer les locaux. C'est ce que je peux dire pour l'instant. Par contre, il n'y a pas de nouvelles discussions qui aient eu lieu au vu des chamboulements que vous avez vus concernant la source d'énergie appropriée pour ce bâtiment. Pour l'instant, il n'y a pas eu de discussion pour l'installation de panneaux solaires. J'espère que vous avez compris qu'on procède par étapes. On a fait un effort sur l'économie d'énergie, mais on ne s'est encore pas penchés sur la production.

Monsieur Edwin Bischof : je suis à moitié satisfait.

3) Madame Charline Cattin : en 2013, un article faisait état d'une liste de communes comptant plus de 20 % de résidences secondaires. Parmi les 22 communes jurassiennes concernées, figurait la Commune des Bois. Cette liste s'appuyait alors sur des statistiques des années 2000. Dernièrement, nous avons vu dans la presse que cette liste avait été revue. Cependant, la Commune des Bois y figure toujours. Est-ce que le Conseil communal a étudié la question ? La Commune des Bois compte-t-elle vraiment plus de 20 % de résidences secondaires ?

Madame Marianne Guillaume : nous avons fait la demande de révision du pourcentage de notre commune en « lits vides » qui, par le passé, était à plus de 20 %. Ce fut un long travail pour l'administration terminé en septembre et transmis à l'Office fédéral de la statistique. La révision dans cet office se faisant tous les trois mois, nous attendons officiellement une réponse en janvier 2016. Mais nous pouvons dire que le pourcentage est en très nette diminution !

Madame Charline Cattin : je suis satisfaite.

4) Madame Rose-Marie Jobin : je n'ai plus de question car Madame le Maire y a déjà répondu.

5) Monsieur Alexis Jobin : je n'ai plus de question car Madame le Maire y a déjà répondu.

6) Monsieur Martial Farine : votre courrier du 29 juin dernier signé par le vice-maire, concernant la communication des questions orales avant la séance du Conseil général nous est bien parvenu. Nous avons une question à son sujet : sur le fond, nous y souscrivons de bonne grâce étant entendu que notre but n'a jamais été de piéger l'un ou l'autre des Conseillers communaux par nos questions orales. Cependant, nous ne verrions pas d'un mauvais œil, qu'un Conseiller communal ne pouvant répondre à une question propose une réponse écrite à tous les membres du Conseil général. Il n'y aurait aucune honte à le faire, bien au contraire même s'il ne s'agit pas de questions écrites. Par contre, sur la forme, je

goûte assez peu le fait que le Conseil communal donne des ordres au Conseil général. En général, c'est bien le législatif qui vote les lois et règlements et c'est bien l'exécutif qui applique ou fait appliquer les décisions du législatif. Ma question : ce courrier était-il si urgent qu'il n'a pu attendre le retour de Madame le Maire pour le signer ? Et, d'autre part, afin que les prérogatives liées à la séparation des pouvoirs soient respectées, ce courrier n'aurait-il pas dû être signé par le Président du Conseil général ? Merci pour votre réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : cette demande nous paraissait assez légitime du fait que ça concerne plusieurs dicastères et que nous n'avons pas les dossiers sous les yeux pour regarder et faire une synthèse. Certaines questions demandent quand même des recherches, nous ne sommes pas des professionnels dans les différentes branches et il faut bien se rendre compte de ça. Bien sûr qu'on pourrait remettre la question à une autre fois et répondre à une prochaine séance du Conseil général.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait.

5. Budget 2016

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2016
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2016

Entrée en matière.

Monsieur Urs Moser : le projet de budget 2016 a été élaboré par le Caissier communal. Le projet a été discuté et validé par la Commission des finances en deux séances. Cette version validée a ensuite été discutée et adaptée par le Conseil communal. Les membres du Conseil général l'ont reçue avec les commentaires pour la présente séance. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Débat de fond.

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Monsieur Urs Moser : de nombreuses taxes restent inchangées. Il y a une adaptation du prix de l'eau. Ceci n'est pas une mauvaise volonté de qui que ce soit, mais comme vous le savez, le SEF a un grand projet pour assurer l'alimentation de ses consommateurs et facturera, à partir du 1^{er} janvier 2016, l'eau 40 centimes plus cher le mètre cube. Evidemment, on ne peut pas financer ce changement de prix par le fonds de l'eau et on doit répercuter cette hausse sur le prix du mètre cube au consommateur. Ça fait une augmentation de 45 centimes puisqu'il y a 10 % de pertes sur le réseau. Le mètre cube d'eaux usées a aussi augmenté de 15 centimes. Il s'agit d'une prescription fédérale qui se prépare à équiper, respectivement faire tourner les grandes centrales d'épuration des eaux pour pouvoir faire face aux micros-polluants. Actuellement, les steps ne sont pas équipées de ça. On doit prélever Fr. 9.00 par habitant pour alimenter un fonds. Toute la Suisse est concernée. Si on répercute ça sur le mètre cube d'eaux usées, ça représente 15 centimes. Ensuite, il y a deux chiffres qui sont vraiment nouveaux. Il a été question de la mise en œuvre du PGEE. La Commission services communaux a fait une réflexion sur la façon avec laquelle on pouvait taxer soit les fosses septiques étanches qui doivent régulièrement être vidangées et les résidus des petites steps. Pour les fosses étanches, une taxe de

Fr. 50.00/m³ est proposée et pour les minis steps une taxe de Fr. 75.00/m³. Avec la bonne expérience qu'on a faite, on a maintenu la taxe pour les végébox à Fr. 50.00.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le prix de l'eau était de combien en 2015 ?

Monsieur Urs Moser : Fr. 2.15/m³. On avait augmenté l'année passée parce qu'on avait fait une adaptation en fonction de l'abandon du volume minimum.

Monsieur Germain Jobin : comment avez-vous calculé la taxe de prise en charge du mètre cube d'eaux usées ?

Monsieur Johnny Combremont : le calcul le plus juste serait de le faire par rapport à la matière sèche, mais cela demanderait énormément de travail aux employés communaux avec plusieurs échantillons à analyser pour faire une moyenne à chaque fois. Il y a plus de matières sèches dans une step individuelle que dans une fosse étanche c'est pour cela qu'il y a une différence de prix. On s'est aussi basé par rapport aux autres steps des alentours.

Au vote, le point 5 a) est accepté à l'unanimité.

b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2016

Monsieur Urs Moser : je ne vais pas vous répéter tous les chiffres qui figurent dans les documents que vous avez reçus. Au niveau de l'évolution globale, si on compare le budget 2016 avec l'évolution des dernières années, on peut dire que les charges sont 10.7 % plus élevées que la moyenne des charges 2006 à 2014. Evidemment, le village a évolué. Par rapport aux charges 2015, on a une augmentation de 6.8 %. Au niveau des produits, les produits 2016 sont 9.1 % plus élevés que la moyenne des produits 2006 à 2014 et 7.5 % plus élevés que le budget 2015. Vous voyez que globalement l'accroissement du village a aussi une incidence sur l'évolution du « chiffre d'affaires ». Ce qui nous paraît important, autant au niveau de la Commission des finances que du Conseil communal, c'est qu'on arrive malgré tout à un budget « équilibré » avec un léger excédent de revenus. Pour le reste, je me réfère aux documents que vous avez reçus.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, le point 5 b) est accepté à l'unanimité.

c) Donner connaissance du budget des investissements 2016

Monsieur Urs Moser : il y a deux gros morceaux qui sont le Syndicat de chemins pour Fr. 150'000.00 et le projet Espace communal pour Fr. 4'800'000.00. Au moment où on a établi le budget, on n'en était encore pas sûr, mais maintenant on peut dire qu'on ne va probablement pas utiliser la totalité du montant prévu pour l'Espace communal en 2016.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : en 2016, quels chemins seront en travaux pour le Syndicat de chemins ?

Monsieur Christophe Baume : si on a le feu vert pour les subventions et les soumissions, ce sont les chemins Sous-le-Mont – Le Cerneux-Godat, la piste cyclable Le Boéchet – Sous-les-Rangs et le chemin La Combatte du Pas – Les Prailats qui seront remis en état.

6. a) Discuter et approuver le principe de la vente d'une parcelle de terrain de 243 m² distraite du feuillet n° 139 à Mme Doris Zybach et Mme et M. Larissa Monti Boni et Nicolas Boni tous trois domiciliés aux Bois
b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier les actes relatifs à la propriété foncière concernant la vente de cette portion de terrain

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je demande à Monsieur Jacques Boni de se récuser étant donné qu'il est concerné directement par ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Jacques Boni quitte la salle.

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : dans le plan spécial d'aménagement du Jourez, une bande de terrain de 243 m² figure, appartenant encore à la commune. L'idée était de faire un passage piétons accédant à la forêt, ce qui n'a jamais été réalisé. Une demande d'achat de ce terrain a été déposée par Madame Zybach et, après entente avec Monsieur et Madame Boni, la parcelle a été partagée en deux et le Conseil communal vous propose de la vendre. Je vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 15 voix.

a) Discuter et approuver le principe de la vente d'une parcelle de terrain de 243 m² distraite du feuillet n° 139 à Mme Doris Zybach et Mme et M. Larissa Monti Boni et Nicolas Boni tous trois domiciliés aux Bois

Débat de fond.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal a fixé le prix de vente à Fr. 85.00 le mètre carré, prix de vente des parcelles de ce secteur dans les années 2000. La surface attribuée à Madame Zybach est de 121 m² et aux époux Boni de 122 m². Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette vente.

Monsieur Martial Farine : pour quelle raison ce chemin n'a pas été réalisé ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : on pensait faire un accès à la forêt et ça n'a jamais été réalisé.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : on peut se réjouir de cette vente car on ne peut rien faire avec ce terrain.

Au vote, le point 5 a) est accepté par 15 voix.

b) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier les actes relatifs à la propriété foncière concernant la vente de cette portion de terrain

Au vote, le point 5 b) est accepté par 15 voix.

Monsieur Jacques Boni réintègre la salle et est informé des résultats des votes.

7. Nominations :

Election de deux membres à la Commission de l'école primaire

Monsieur Christophe Cerf : le PDC propose la candidature de Madame Daniela De Oliveira Martins Reinhard.

Monsieur Jacques Boni : le groupe PS – Les Verts propose la candidature de Madame Wanda Paupe.

Au vote, les deux personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je remercie ces deux personnes de s'engager dans cette lourde tâche.

8. Nominations :

- a) Election du Président du Conseil général
- b) Election du premier vice-président du Conseil général
- c) Election du second vice-président du Conseil général
- d) Election de deux scrutateurs

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Jacques Boni : le futur Président sera un homme qui pourrait avoir une plume à son chapeau s'il en portait un. Mais une plume de faucon pèlerin, une plume de rapace. Le futur Président sera un homme qui aime la vie sauvage, un homme avec fusil, mais fusil de chasse. Le futur Président sera un homme qui a cultivé une fleur depuis toujours. Pas n'importe quelle fleur, une fleur qui ne pousse pas dans son jardin qui est beaucoup trop nature. Une fleur rouge comme l'emblème de son parti. Le PS et Les Verts proposent Monsieur Martial Farine.

Monsieur Boni remet une rose rouge à Monsieur Farine.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Martial Farine est élu par acclamation.

b) Election du premier vice-président du Conseil général

Madame Charline Cattin : le PCSI propose la candidature de Madame Rose-Marie Jobin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Madame Rose-Marie Jobin est élue par acclamation.

c) Election du second vice-président du Conseil général

Monsieur Cyril Jeanbourquin : le PDC propose la candidature de Monsieur Vincent Berger.

Aucune autre proposition n'est faite.

Monsieur Vincent Berger est élu par acclamation.

d) Election de deux scrutateurs

Monsieur Jacky Epitiaux : la Liste libre propose la candidature de Monsieur Jean-René Feuz.

Monsieur Jacques Boni : les Verts-PS proposent la candidature de Monsieur Edwin Bischof.

Aucune autre proposition n'est faite.

Messieurs Jean-René Feuz et Edwin Bischof sont élus par acclamation.

Monsieur le Président, Paolo Cattoni : je vous remercie d'avoir porté présence et attention à cette séance. Je vous souhaite, à vous ainsi qu'à vos familles, de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21 h 45.

Au nom du Conseil général
Les Bois

Le Président : La Secrétaire :

Paolo Cattoni Marlyse Jobin